



Région  
Hauts-de-France

Le Président

Monsieur Pierre-Jean VERZELEN  
Président de l'Union des Maires de l'Aisne  
Hôtel du Département  
2 rue Paul Doumer  
02013 LAON

Lille, le 30 avril 2020

Monsieur le Président,

De nombreux acteurs culturels sont aujourd'hui durement touchés par la crise sanitaire que nous traversons. Le secteur culturel a été directement concerné début mars par l'interdiction des rassemblements, avant même le confinement généralisé, et risque de souffrir de conséquences à moyen et long terme sur ses activités.

C'est la raison pour laquelle la Région Hauts-de-France a voté en séance plénière le 10 avril dernier plusieurs dispositions en soutien à ce secteur.

Outre un plan d'aide ouvert à l'ensemble des acteurs économiques, auxquels les acteurs culturels éligibles peuvent souscrire, la Région Hauts-de-France a également adapté ses régimes d'aides en adaptant son règlement budgétaire et financier, afin de soutenir les acteurs culturels malgré les annulations ou reports des projets, et de répondre aux besoins de trésorerie par une accélération et un assouplissement des modalités de versement des subventions.

Ainsi, pour les projets annulés, reportés ou dont l'activité est réduite, comme pour les programmes d'activités impactés par la crise et ses conséquences, le montant de la subvention régionale est confirmé, dans la limite des frais engagés par la structure et en absence de sur-financement public, par l'ajustement du taux d'intervention initialement délibéré.

Les modalités de versement des aides régionales ont été également revues afin d'instaurer le principe d'une avance systématisée de 50 % pour les subventions en fonctionnement ainsi que celui d'un acompte de 30 % sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses engagées.

Par ailleurs, est actée une prolongation à titre exceptionnel de 6 mois sur l'ensemble des délais prévus dans les délibérations régionales attribuant une subvention.



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais  
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

L'ensemble de ces mesures ont été prises afin d'apporter une réponse rapide et l'enjeu essentiel est de garantir collectivement la continuité de notre soutien, afin que l'ensemble des acteurs culturels puissent maintenir, autant que possible, leurs engagements financiers envers les artistes et les équipes artistiques et techniques programmées.

Vous le savez, les collectivités territoriales représentent le principal appui de la politique culturelle en France, fruit de la décentralisation d'après-guerre, finançant au deux tiers les projets et nous devons avoir en tête que la culture a aujourd'hui beaucoup plus de poids qu'après 1945. Elle devra donc, dans les mois qui viennent, être envisagée comme un chantier prioritaire. Si la France est aussi la première destination touristique mondiale, par sa culture, sa création, son patrimoine immatériel, matériel et naturel, c'est d'abord grâce à l'investissement des collectivités locales que cela est possible. Il faudra le rappeler.

Notre objectif commun doit être la continuité de notre soutien aux acteurs culturels afin qu'ils puissent traverser cette période et continuer, dès que cela sera possible, à faire vivre et rayonner la culture au bénéfice des habitants et des territoires de la Région.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**Xavier BERTRAND**